

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2011**

L'An Deux Mille Onze le vingt huit septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Arpajon, Salle des Mariages, sous la Présidence de Monsieur Christian BÉRAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BÉRAUD, Maire, Mme LUFT, Mme ENIZAN, Mme BRAQUET, M. COUVRAT, M. DE ALMEIDA, M. MATHIEU, Mme BLONDIAUX, Maires Adjoints ;

M. GONDOUIN, M. MEZGHRANI, Mme DUBOIS, M. HOUDY, M. FOURNIER, Mme PREVIDI-PRIOUL, Mme ALMEIDA, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme EDOUARD, M. BOUCHAMA, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. DARRAS par Mme LUFT
Mme ANDRÉ par M. MATHIEU

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

Mme LE BERT, Mme CASTILLO, Mme SIEUDAT, M. BOUZIN, M. BREISTROFFER, M. PALA, Mme THIRION, M. CATROU

Madame Marie-Christine BLONDIAUX est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir procédé à l'appel des Elus, Monsieur le Maire fait adopter le compte-rendu de la séance du 6 juillet 2011 sur lequel aucune observation n'a été faite.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

DÉLIBÉRATION n° 100/2011

OBJET : Décisions du Maire prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE des décisions n° 28/2011, 29/2011, 30/2011, 31/2011, 32/2011, 33/2011, 34/2011 35/2011, 36/2011, 37/2011 et 38/2011 prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et des délibérations n° 35/2011 du 7 avril 2011 et n° 43/2011 du 18 mai 2011 portant délégation d'attribution au Maire.

DÉLIBÉRATION n° 101/2011

OBJET : Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention auprès de la DRAC Ile-de-France dans le cadre du projet MACH 6 pour la résidence du groupe WE INSIST !

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC Ile-de-France une subvention d'un montant de 10 000 euros, pour l'action « MACH 6, 6 fois la vitesse du son ».

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 102/2011

OBJET : Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil général de l'Essonne dans le cadre du programme de soutien aux établissements d'enseignement artistique ainsi qu'auprès de tout autre organisme.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général de l'Essonne une subvention au taux maximum, pour les actions culturelles portées par le Conservatoire municipal d'Arpajon lors de la saison culturelle 2011-2012, ainsi qu'auprès de tout autre organisme pouvant subventionner.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 103/2011

OBJET : Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil général de l'Essonne au titre du Contrat de Développement Culturel 2011 - 2012.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général de l'Essonne une subvention au taux maximum, pour les actions proposées au cours de la saison culturelle 2011-2012, dans le cadre du Contrat de Développement Culturel, et à signer tous documents y afférant ; et auprès de tout autre collectivité, partenaire ou établissement public ou privé.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 104/2011

OBJET : Achat de matériel musical pour le Conservatoire – Autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne.

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Général de l'Essonne, une subvention au montant maximum pour l'achat d'un piano ¼ de queue d'une valeur de 10 000 euros TTC pour le Conservatoire.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 105/2011

OBJET : Taxe sur la consommation finale d'électricité - Fixation du coefficient multiplicateur unique.

FIXE le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité de la commune d'Arpajon au taux maximal indexé.

Adopté par 20 voix pour et 1 abstention

DÉLIBÉRATION n° 106/2011

OBJET : Rapport annuel sur la délégation de service public relative à l'organisation et à l'exploitation de la Foire aux Haricots 2010, transmis par la Société CODECOM, délégataire.

PREND ACTE du rapport présenté par la Société CODECOM relatif à l'exécution de sa mission pour l'exercice 2010, ci-après annexé.

DÉLIBÉRATION n° 107/2011

OBJET : Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (S.I.A.A.P.) – Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2010.

PREND ACTE du rapport annuel transmis par le S.I.A.A.P. sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2010.

DÉLIBÉRATION n° 108/2011

OBJET : Syndicat Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge (S.I.V.S.O.) – Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2010.

PREND ACTE du rapport annuel d'activité transmis par le S.I.V.S.O. pour l'année 2010.

DÉLIBÉRATION n° 109/2011

OBJET : Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval (S.I.V.O.A.) – Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2010.

PREND ACTE du rapport annuel d'activité transmis par le S.I.V.O.A. pour l'année 2010.

DÉLIBÉRATION n° 110/2011

OBJET : Rapport annuel d'exploitation de la délégation de service public relative aux marchés publics d'approvisionnement de la Commune pour l'année 2010, transmis par la Société GERAUD, délégataire.

PREND ACTE du rapport annuel présenté par la Société GERAUD relatif à l'exploitation du marché public d'approvisionnement de la commune d'Arpajon pour l'exercice 2010, ci-après annexé.

DÉLIBÉRATION n° 111/2011

OBJET : Avis sur le Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS).

PREND ACTE du rapport.

PARTAGE le diagnostic.

EMET un avis défavorable sur la mise en œuvre du plan stratégique régional de santé (PSRS).

DIT que la présente délibération sera transmise :

- au Président de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France
- au Président du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- au Président du Conseil Général de l'Essonne.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 112/2011

OBJET : Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) - Avis du Conseil Municipal.

EMET un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

EMET un avis favorable à la fusion du Syndicat de la Rémarde Aval (et du Syndicat hydraulique et d'assainissement des communes de la région de Limours) au Syndicat Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge (SIVSO) pour la compétence gestion des cours d'eau.

EMET un avis favorable à la fusion du Syndicat de la Rémarde Aval (et du Syndicat hydraulique et d'assainissement Val Saint Cyr) au Syndicat Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge (SIVSO) pour la compétence assainissement (transport et/ou épuration).

EMET un avis favorable à la fusion du SIERH (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région du Hurepoix) avec les syndicats d'eau potable d'Angervilliers, la Ferté-Alais ainsi que Champcueil et environs.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 113/2011

OBJET : Approbation de la convention de gestion avec le Conseil général pour la gestion et l'entretien des sections de routes classées dans le réseau départemental et situées en agglomération.

APPROUVE la conclusion de la convention bipartite de gestion avec le Conseil général de l'Essonne des équipements de voirie réalisés en agglomération sur des routes classées dans le réseau départemental.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 114/2011

OBJET : Choix du délégataire du service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale et approbation du contrat d'affermage.

APPROUVE le contrat d'affermage confiant la délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale à la Carrosserie GILLES pour une durée de trois ans.

AUTORISE le Maire à signer le contrat et tous les documents nécessaires à sa conclusion.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 115/2011

OBJET : Choix de l'affermage comme mode de gestion du service de régie publicitaire pour le bulletin municipal.

RETIENT l'affermage comme mode d'exploitation de la régie publicitaire pour le bulletin municipal.

HABILITE le Maire, ou son représentant, à engager tous actes et procédures nécessaires.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à négocier les offres proposées.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 116/2011

OBJET : Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Commune et le CCAS d'Arpajon, relative à la passation des marchés publics.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes modifiée entre la Commune d'Arpajon et le CCAS d'Arpajon, pour la durée du mandat municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Commune d'Arpajon et le CCAS d'Arpajon,

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 117/2011

OBJET : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) – Approbation de la convention relative à une sensibilisation à la sécurité routière post-permis, tout public.

APPROUVE le projet de convention avec EGLY AUTO ECOLE pour le compte des communes membres du CISPD,

APPROUVE le montant de la participation à l'opération, fixé à 137,50 Euros TTC par bénéficiaire de l'action, soit pour 12 participants, 1650 euros TTC.

APPROUVE le budget prévisionnel de l'action :

MONTAGE FINANCIER	DÉPENSES 1650 euros	RECETTES Subventions PDASR 2011: CG : 412,50 euros Préfecture de l'Essonne: 412,50 euros
	Toutes les Communes du C.I.S.P.D. : 825 euros	

PRECISE que ce montant sera réparti entre les communes intéressées au prorata du nombre de personnes de la commune participant à l'action,

AUTORISE le Maire d'Arpajon, commune engageant la dépense, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 118/2011

OBJET : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) – Approbation de la convention relative à une action de prévention routière à destination des jeunes conducteurs de deux roues sans permis.

APPROUVE le projet de convention avec EGLY AUTO ECOLE pour le compte des communes membres du CISPD,

APPROUVE le montant de la participation à l'opération, fixé à 1998 Euros TTC pour une demi-journée de formation.

APPROUVE le plan prévisionnel de l'action :

MONTAGE FINANCIER	DÉPENSES 1998 euros	RECETTES Subventions PDASR 2011: CG91 : 499,50 Euros Préfecture de l'Essonne: 499,50 Euros
	Communes du C.I.S.P.D. : 999 euros	

PRECISE que ce montant sera réparti, entre les communes du CISPD intéressées au prorata du nombre de jeunes par commune participant à l'action,

AUTORISE le Maire d'Arpajon, commune engageant la dépense, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 119/2011

OBJET : Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) – Approbation du rapport d'activité pour l'exercice 2010.

PREND ACTE du rapport annuel d'activité transmis par le C.I.S.P.D pour l'année 2010.

DÉLIBÉRATION n° 120/2011

OBJET : Communauté de Communes de l'Arpajonnais (C.C.A) - Approbation du rapport d'activité de l'année 2010.

PREND ACTE du rapport annuel d'activité transmis par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais pour l'année 2010.

DÉLIBÉRATION n° 121/2011

OBJET : Statuts de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais – Approbation de la création de la compétence « Eclairage public, signalisation lumineuse tricolore ».

ACCEPTE le transfert de la compétence « Eclairage public, signalisation lumineuse tricolore », à la Communauté de Communes de l'Arpajonnais.

APPROUVE la modification suivante de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais :

Au paragraphe « II- Autres compétences », il est inséré l'alinéa suivant :

Eclairage Public, signalisation lumineuse tricolore

- Gestion, entretien, renouvellement, création de l'ensemble des points lumineux situés sur les voies et espaces publics des communes du territoire communautaire. Sont exclus l'acquisition, la pose et dépose des illuminations de fêtes de fin d'année, les enfouissements de réseaux, mise en valeur des bâtiments publics et monuments, ainsi que le fonctionnement propre des équipements publics.

DEMANDE à ce que l'exercice de cette compétence soit effectif à compter du 1^{er} janvier 2012.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 122/2011

OBJET : Statuts de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais – Approbation de la modification de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ».

APPROUVE la modification suivante de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais :

Au paragraphe « I- Compétences obligatoires au sens de l'article L 5214-23-1 du code général des collectivités territoriales », l'alinéa suivant est ainsi modifié :

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire, les voiries précisément détaillées en annexe 1 aux présents statuts qui:

- *permettent d'accéder aux équipements communautaires (équipements sportifs et aires d'accueil des gens du voyage)*
- *permettent d'accéder aux zones d'activités économiques,*
- *desservent les gares RER de la ligne C ou les gares routières,*
- *constituent les parkings des gares,*

- assurent les liaisons entre communes (en cas de route départementale, uniquement la liaison située en agglomération)
- Pour ces voies, la Communauté de Communes de l'Arpajonnais prendra à sa charge :
- les actions de gestion et d'entretien des espaces verts et arbres de hautes tiges du domaine public, quand ceux-ci sont liés à la circulation ou à la sécurité
- les actions d'entretien des voies existantes (hors nettoyage, embellissement et déneigement), et les travaux neufs
- la gestion et l'entretien de la signalisation horizontale et verticale
- la gestion et l'entretien de la signalétique d'information

APPROUVE la modification suivante de l'annexe 1 des statuts de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais relative à la liste des voiries d'intérêt communautaire :

ANNEXE 1

Liste des voiries d'intérêt communautaire

Les voiries déclarées d'intérêt communautaire* sont :

* le linéaire concerné sera matérialisé dans un Procès-verbal de Mise à Disposition établi contradictoirement entre la CCA et la commune concernée

Sur le territoire de la commune d'Arpajon

- | | |
|--------------------------|---|
| - Avenue Aristide Briand | - Avenue Hoche |
| - Avenue de Verdun | - Avenue Salvador Allende |
| - Rue de la Libération | - Gare Routière RER C |
| - Route d'Egly | - Rue de Corlus |
| - Rue René Cassin | - Rue de la Montagne |
| - Rue Jean Moulin | - Route de la Roche |
| - Rue de Marcoussis | - Rue de Chevreuse |
| - Route de Limours | - Le domaine public de la Rue du Pont d'Avignon |
| - Rue du Docteur Charcot | - Rue Félix Potin |
| - Rue de Saint-Denis | - Rue des Champs |
| - Boulevard Voltaire | - Rue des Près |

Sur le territoire de la commune d'Avrainville

- | | |
|------------------------|---|
| - Avenue de Verdun | - Voie nouvelle extension ZAE Marsandes |
| - Voie creuse | - Le domaine public du chemin des ânes |
| - Voie « Mc Donald's » | |

Sur le territoire de la commune de Boissy sous Saint Yon

- | | |
|-------------------------------|--|
| - Chemin de Lardy | - Le domaine public du chemin des ânes |
| - Chemin de la Maison Blanche | - Rue des Meuniers |

Sur le territoire de la commune de Breuillet

- | | |
|-----------------------------|---|
| - Route d'Arpajon | - Gare Routière RER C |
| - Rue des Prairies | - Rue du Buisson Rondeau |
| - Extension Buisson Rondeau | - Rue de la Boissière : de l'intersection avec la Rue du Buisson Rondeau jusqu'au bassin de rétention |
| - Route de Guisseray | |
| - Route de Saint-Chéron | |

Sur le territoire de la commune de Bruyères le Châtel

- | | |
|----------------------------|------------------------------------|
| - Chemin de la Piquetterie | - Route de la Ferme du Pont d'Arny |
| - Rue de la Libération | - Zone Artisanle de Tremerolles |
| - Route d'Arpajon | |

Sur le territoire de la commune de Cheptainville

- Route de Marolles
- Chemin du Cimetière
- Chemin des Potières
- Chemin d'Arpajon à Lardy
- Rue de la Pierre Blanche

Sur le territoire de la commune d'Egley

- Avenue d'Arpajon
- Grande Rue – Route de Dourdan
- Grande Rue
- Route d'Ollainville
- Avenue de la Gare
- Chemin des Près
- Avenue de Verdun
- Rue du Stade
- Gare Routière RER C
- Rue des Meuniers
- Rue Arago
- Rue Ampère
- Impasse des Meuniers

Sur le territoire de la commune de Guibeville

- Rue Victor Hugo
- Portion RD 26
- Rue Thomas Edison
- Rue Ampère
- Rue Gutenberg
- Rue Léonard de Vinci
- Rue Denis Papin
- Rue des Frères Lumière

Sur le territoire de la commune de Lardy

- Chemin du vieux fourneau
- Rue de la roche qui tourne
- Allée Cornuel
- Chemin du Pavillon
- Rue Jacques Cartier
- Impasse Route Nationale
- Gare Routière RER C

Sur le territoire de la commune de Marolles en Hurepoix

- Route de Cheptainville
- Rue de la pierre grise
- Chemin des grandes communications
- Rue de la gare – Rue du puits blanc
- Gare Routière RER C
- La rue Panhard et Levassor
- Le domaine public du Chemin de la Marnière

Sur le territoire de la commune de La Norville

- Route de la Ferté Alais
- Rue de la Commune de Paris
- Rue du Peuple La Lance
- Route de Marolles
- Rue du Docteur Charcot
- Rue Jean Moulin
- Chemin de la Garenne
- Rue de la Gare
- Gare RER C
- Allée de la Mare Jacob
- Route des Loges : de la limite de Saint-Germain-lès-Arpajon jusqu'aux emprises de l'échangeur

Sur le territoire de la commune d'Ollainville

- Route d'Arpajon – Rue de la République
- Route de Limours
- Avenue d'Egley
- Rue des Sources
- Rue de la ferme des Maures

Sur le territoire de la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon

- Route de Leuville
- Rue René Dècle
- Avenue Salvador Allende
- Rue du Stade
- Rue de Chanteloup
- Rue de la Roseraie
- Rue de la Gare
- Chemin de Marcoussis
- Route d'Aulnay
- Impasse de la Gare
- Passage Joseph Mogentale
- Chemin Latéral
- Gare Routière RER C
- Rue des Cochets
- Chemin des cinquante arpents
- Nouvelle Voie
- Rue Rol-Tanguy : de la Nouvelle Voie jusqu'au Chemin des cinquante arpents

Sur le territoire de la commune de Saint-Yon

- Route de Boissy

Les voies à créer dans les Zones d'Activités nouvelles de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais

- Ces voies nouvelles feront l'objet d'une désignation expresse par le conseil communautaire

DEMANDE que cette modification statutaire soit effective à compter du 1^{er} janvier 2012.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 123/2011

OBJET : Avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ollainville dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de PLU de la commune d'Ollainville, arrêté le 17 juin 2011.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 124/2011

OBJET : Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

DECIDE de la création de 2 postes d'assistant spécialisé d'enseignement artistique, à temps non complet (8 h et 7 h hebdomadaires).

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs.

DECIDE d'effectuer la déclaration de vacance d'emploi correspondante auprès de la Bourse de l'Emploi du CIG de la Grande Couronne de Versailles.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 125/2011

OBJET : Inscription gratuite à la bibliothèque lors de la semaine bleue pour les retraités Arpajonnais pour une première inscription.

APPROUVE la gratuité de l'inscription à la bibliothèque pour les retraités Arpajonnais lors de la semaine bleue, pour une première inscription.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 126/2011

OBJET : Sorties et activités d'animation organisées et proposées par le service communal des retraités aux personnes retraitées arpajonnaises - Ajout au programme pour le second semestre 2011.

APPROUVE l'ajout au programme pour le second semestre 2011, le financement des sorties et activités d'animation restant inchangées, tel qu'annexé à la présente délibération.

PRECISE que les dépenses afférentes aux sorties et activités d'animation organisées par ou avec le concours du service communal des retraités seront avancées dans le cadre de la régie municipale d'avance « Service communal des retraités ».

PRECISE que les recettes afférentes aux sorties et activités d'animation organisées par ou avec le concours du service communal des retraités seront encaissées dans le cadre de la régie municipale de recettes « Service communal des retraités ».

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 127/2011

OBJET : Approbation des lauréats de l'appel à projets 2011.

APPROUVE les résultats de l'appel à projets 2011.

DIT que le premier prix est remis au Canoë Kayak Club Arpajonnais.

DIT que le second prix est remis à la Crèche Flocon Papillon

DIT que troisième prix est remis au Racing Club Arpajonnais.

Adopté à l'unanimité

Le Maire,

Christian BERAUD.

Le Compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouverture habituelles, à compter 19 octobre 2011.